

2 fleurs

RIBÉRAC

DORDOGNE

Monsieur Rémy TERRIENNE, maire

4 323 habitants

Tél. : 05 53 92 41 51..... Internet : www.mairie-riberac.fr.....
Fax : 05 53 90 46 96..... E-mail : mairie@mairie-riberac.fr.....
jdavrinche.st.riberac@wanadoo.fr
s.rocq@mairie-riberac.fr

Directeur des Services Techniques.....M. Sylvain ROCQ Tél: 06 88 05 09 18
Adjoint au Maire Service Espaces Verts :.....Mme Danielle BOUSQUET
Responsable Service Espaces Verts :.....M. Frédéric BONNEL Tél. : 05 53 91 25 80
Adjoint au Maire Service Environnement :.....M. Jean-Paul PICHARDIE
Responsable des Ateliers Municipaux :.....M. Joël DAVRINCHE Tél. : 06 88 05 09 18

Le dossier de candidature est un document qui présente la commune et la démarche de valorisation paysagère que la municipalité met en œuvre. Il doit donc comporter des éléments qui aideront le jury à comprendre le contexte territorial et les stratégies mises en œuvre.

1. MOTIVATION DE LA CANDIDATURE

Présentez les motivations et les principales raisons qui ont incité la commune à s'engager dans le processus de labellisation ? Au service de quelles orientations est-il mis en œuvre (économique, sociale et environnementale) ?

La ville de Ribérac est engagée depuis maintenant plusieurs décennies dans une démarche d'amélioration de son cadre de vie et de l'accueil des visiteurs. Ainsi, de grands programmes de diagnostics et d'investissements ont été lancés.

Dans ce cadre, le centre ville a fait l'objet d'un réaménagement complet au début des années 2000, des travaux sur nos sites remarquables (collégiale), des mises en conformité de bâtiments, diagnostics énergétiques, diagnostics accessibilités, diagnostics sur les réseaux eau et assainissement,..... Un lourd programme de travaux est en cours d'achèvement : assainissement et eau potable avec mise en séparatif de plusieurs kilomètres de réseaux, la modernisation de la station d'épuration, la réalisation d'un bassin d'orage et la réalisation des ouvrages concomitants. La ville de Ribérac a fait un pas important dans l'amélioration du cadre de vie et le respect de l'environnement. Une nouvelle vague de travaux est en cours de préparation.

En parallèle , la municipalité œuvre avec les organismes locaux pour favoriser la dynamique de développement du territoire :

- une grande implication avec le Syndicat des Rivières (SMEAP) pour la préservation des zones humides et des cours d'eau avec un programme d'entretien respectueux, la mise en place de réserves naturelles.
- Un travail, en partenariat avec le SMCTOM, pour toute la gestion des déchets, mise en œuvre des politiques de gestion des déchets, développement de projets de tri, et pour la fin de l'année la mise en place de plate-forme de compostage pour les services municipaux, la cité scolaire et l'hôpital...
- Les associations sportives pour leur offrir des installations et un service de qualité...
- les organismes institutionnels comme le conseil général de Dordogne (Raid Périgord Aventure, la réinsertion par le sport, la Région Aquitaine (programme culturel avec notamment le cinéma, la Communauté de Communes dans de nombreux projets notamment auprès des enfants (écoles, périscolaires,....)
-

Mais Ribérac est une ville dans sa campagne. Ainsi, toutes les réflexions sont menées à l'échelle du territoire communal mais aussi du bassin de vie. Nous accordons la même importance dans le traitement des espaces ruraux ou urbains. Cependant, les objectifs peuvent différer, les interventions aussi car les modes d'utilisations, de fréquentations, d'accessibilité sont différents. Nos équipes interviennent indifféremment sur tous les secteurs selon les besoins.

Ribérac offre naturellement de part ses caractéristiques géographiques et géophysiques, un cadre de vie serein, généreux et souriant. L'ambition communale, à travers ses actions est de renforcer ce sentiment, de donner envie aux usagers et aux gens de passage de s'arrêter, de s'installer, de s'épanouir.

Pour cela, la ville travaille avec une politique de « petits pas », avec une logique et une sérénité de « paysan ». « Chaque chose en son temps et en son heure ».

Pour cela, en cette période de crise, une grande attention est accordée à l'emploi mais aussi au social et au cadre de vie. Quand la vie est difficile, les gens se raccrochent à toutes les choses simples et petites : un sourire quand ils demandent un renseignement, un territoire propre et entretenu, des activités culturelles et associatives....

Aussi, la ville a entrepris dans le cadre de son fonctionnement de mettre en oeuvre une démarche de gestion différenciée avec examen et modifications de nos pratiques, des engagements vis à vis de nos partenaires (PAT Dronne, Charte « zéro phyto » du conseil Général,...). Un état des lieux de nos espaces est en cours, un diagnostic de nos pratiques, des formations sont lancés avec un programme pluriannuel, une classification des sites se définit selon leur niveau d'entretien, leur localisation, la pression d'usage,..... Des essais sont mis en oeuvre pour que l'ensemble des agents soient impliqués mais que la population s'associe à la démarche en la soutenant et si possible en se l'appropriant (ex : entretien des trottoirs, plus de civisme,....).

S'inscrire dans le concours des Villes et Villages Fleuris est donc un résultat logique de la volonté communale de faire évoluer son territoire et d'offrir à tous un cadre de vie tous les jours plus agréable.

Associés à la démarche des villes et villages fleuries depuis maintenant plusieurs années, le passage d'évaluation du jury nous permet de faire un point, d'évaluer les atouts et contraintes, de nous recalculer, ... et bien de soutenir vis à vis de notre population une stratégie d'évolution de la municipalité que les administrés ne perçoivent pas toujours. Ceux-ci s'attribuent la ou les fleurs quand ils parlent de leurs villes et cela aide à promouvoir celle-ci. La démarche éducative est soutenue.

Identité du territoire

Présentez de manière synthétique le contexte de la commune, tant sous l'aspect géographique (altitude, climat, sol...) que culturel (histoire, patrimoine, architecture), économique (tissu économique, touristique...) et social (tissu social, type de population...).

L'accent devra être mis sur le contexte paysager, naturel et végétal, dans un rapport d'échelle entre le cœur de la commune et son environnement extérieur.

Quels sont les points forts du territoire ? Quelles sont ses faiblesses ? Quelle potentialité peut-on développer.

Que signifie le nom : Ribérac ?

« (...) Il faudrait l'apparenter à l'ancien provençal: ribeira dérivé lui-même du bas-latin: riparia, plaine, rive. Donc, Ribérac: le pays des rives, « la Rivière ». (...) Pour qui aborde Ribérac en venant du Nord-Ouest, le contraste avec les plateaux calcaires et secs de l'Angoumois, fait apprécier la vallée de la Dronne comme un véritable paradis de fraîcheur et de verdure. Et l'on comprend qu'il ait suffi, au cours des âges, d'un nom commun, la Rivière, pour désigner ce coin de France ».

Marc Chassaing, « Images de Ribérac et du Ribéracois »

Localisation :

La ville de Ribérac, Chef-lieu de canton, se situe à l'ouest du département, sur la rive gauche de la Dronne, principal affluent de l'Isle. On y accède depuis Périgueux par la R.D. 710 (Distance 31 km). Mussidan et Montpon, au sud, sont respectivement à 24 km par la R.D. 709 et à 31 km par la R.D. 708. Elle est le siège de la Communauté de Communes du Ribéracois et fait partie du Pays du Périgord Vert.

Aspect paysagers :

Topographie : 3 entités sont lisibles d sur le territoire communal tant pour la topographie que l'aspect paysager :

- La vallée de la Dronne. Étroite et longe la limite nord de la commune à environ 57 m d'altitude

– les coteaux et les vallons : relief vallonné, entaillé par 3 cours d'eau (le Ribéraguet, le Boulanger et la Pechay) altitude entre 70 et 100 m.

– le plateau calcaire, altitude entre 110 et 142 m.

Hydrologie : Maillage dense de ruisseaux permettant de drainer le territoire dont les principaux sont le Ribéraguet, le Boulanger et la Pechay. Tous se jettent dans la Dronne.

Climat : Climat océanique tempéré, marqué par des hivers doux et pluvieux et des étés secs.

Le végétal se présente sous différentes formes : le bocage, les bois, les ripisylves, les bosquets et arbres isolés, les parcs des demeures bourgeoises.

Aspects paysagers :

– De très nombreux points de vue de par sa topographie et très différents de part l'exposition et les type de sols notamment sur la « vieille ville ».

– Les extensions urbaines récentes sur crêtes parasitent souvent les paysages et les vues

– les entrées de villes sont également en partie victimes des zones d'activités

– la mauvaise restauration de l'habitat est un problème qui touche assez largement la commune.

– Les devantures et les enseignes réunies ne donnent pas une unité d'ensemble

Histoire :

La présence humaine sur la commune est attestée dès la Préhistoire (sites de La Charrouffie, Labrousse, Félard, Les Jarrisseaux). Les vestiges gallo-romains sont nombreux en amont et aval de la ville dans la vallée de la Dronne avec une voie romaine traversante à hauteur du gué du Chalard.

La fondation de Ribérac remonte aux invasions normandes. La Dronne servait de voie de pénétration aux envahisseurs venus par bateau.

La ville s'est constituée autour de son château érigé vers l'an 1000 en-dessous du cimetière actuel. Il n'en reste plus rien aujourd'hui.

Les maisons de Turenne, de Talleyrand, de Bergerac possédèrent à tour de rôle cette ville qui connut son apogée du temps de Marie de Foix de Candale, petite-fille de Marguerite d' Albret (fin 16ème siècle). Les habitants d'alors, par instinct de survie, sont attirés par les bords du château, rue du Four et rue Notre-Dame.

Plus tard, lorsque la population s'accroît, elle occupe les rives du Ribéraguet.

Ce n'est que bien après la Révolution que la ville gagne les pentes du versant opposé (rive gauche du même cours d'eau).

La cité présente aujourd'hui plusieurs beaux bâtiments témoins de l'architecture monumentale civile de la fin du 19ème siècle, développés autour de la sous-préfecture.

Patrimoine bâti : CF la plaquette « Visitez Ribérac »

Aspect économique

Le tissu commercial alimentaire en commerce traditionnel sur la commune de Ribérac est constitué de 20 commerçants (boulangeries, pâtisseries, boucheries, charcuterie, commerce alimentaire spécialisé bio.

Sur la commune de Ribérac, l'offre commerciale non alimentaire est décomposée en 52 magasins dont 6 prêt à porter, 11 salons de coiffure, 6 instituts de beauté,....

On peut noter la présence aux entrées de la ville de 4 grands et moyennes surfaces.

Les artisans sont nombreux et représente tous les métiers (environ 80). Il reste peu d'agriculteurs sur la commune mais ils sont très actif dans l'entretien du paysage d u Ribéracois. La municipalité est propriétaire d'une abattoir

(2500 T/an).

La ville de Ribérac est au cœur de son bassin de vie et assume comme telle ses reponsabilités. Son positionnement au sein de la communauté de Communes du Ribéracois est essentiel.

Aspect démographique et social

Doté de 4323 habitants, La ville est constituée d'un habitant sur deux de 60 ans et plus, retraité et/ou inactif, dans des foyers constitués en moyenne de 2,25 personnes, avec un revenu fiscal moyen de référence de 17 900 €.

Le secteur de Ribérac se situe légèrement en dessous de la moyenne départementale concernant l'évolution des ménages (9%) avec une augmentation de la population dans la moyenne du département.

La ville dispose d'un CCAS qui assure le suivi des personnes et la responsabilité d'une Résidences des Personnes Agées.

La commune dispose d'un hôpital, d'un centre de rééducation des traumatisés craniens, de cabinets médicaux et dentaires, de pharmacies...

Le tissu scolaire est composé d'une école maternelle, 2 écoles primaires, d'une cité scolaire regroupant collège et lycée, d'une école privée regroupant primaire et secondaire.

Sur le plan culturel, on retrouve sur le territoire communal une salle de cinéma, une bibliothèque, , un centre culturel, une école de musique,....

Elle est le support à de nombreuses activités et manifestations culturelles ou sportives : Grand Souk, marché de Noël, festival musique baroque,....

2. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

La commune dispose d'un service espaces verts et / ou environnement

et / ou	
Espaces Verts	Environnement
nb d'agents : 13	nb d'agents :
dont jardiniers	

intégrant Espaces Verts & Environnement
nb d'agents :
dont jardiniers :

Services concernés par le concours « villes et villages fleuris » (*autre que les espaces verts*)

Affaires sociales	x	Culture		Sports
Animation de la ville	x	Éducation - Formation	x	Tourisme
Communication		Jeunesse	x	Urbanisme – Équipement
Conseil Municipal des Jeunes		Patrimoine	x	Vie associative

Superficie de la commune.....2279 Ha

Superficie Totale entretenue par les Espaces Verts :.....24 Ha

Production Communale :.....oui, nb de plants produits 30 000 annuel/bisannuel non

La mairie, les entrées de la commune, les parcs et jardins doivent bénéficier d'un accompagnement végétal ou paysager pour justifier le label « ville ou village fleuri ».

3. CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT DURABLE

Cette partie concerne la manière dont la commune gère son patrimoine paysager et végétal et les éléments qui viennent conforter la qualité des espaces publics, au delà du végétal

1. Gestion de l'eau

Origine de l'eau : si elle est de diverses provenances, merci de les indiquer et d'en préciser les utilisations

Réseau eau potable : Arrosage automatique sur la majeure partie de nos massifs

Eau de récupération : Les massifs excentrés, les plantations d'arbres et d'arbustes ainsi que le mobilier urbain sont arrosés manuellement à partir d'un véhicule équipé d'une pompe.

SUIVI DE LA CONSOMMATION D'EAU des 3 dernières années /surfaces à arroser (m³/m²) :

Les techniques pour économiser, récupérer l'eau sont-elles maîtrisées, appliquer ? (Récupération des eaux de pluie, des eaux usées, utilisation de paillage, arrosage raisonné...)

Depuis quelques années nous avons mis en place une gestion plus rigoureuse de l'eau en installant l'arrosage automatique sur la majeure partie de nos massifs.

De plus nous paillons afin de limiter la pousse des adventices et l'évaporation. La commune a investi en 2005 dans un broyeur de végétaux, ce qui nous permet de récupérer le broyage afin de mulcher les nouvelles plantations d'arbres et d'arbustes .

Le terreau des jardinières dispose d'un hydro- rétenteur.

Eau de récupération : Les massifs excentrés, les plantations d'arbres et d'arbustes ainsi que le mobilier urbain sont arrosés manuellement à partir d'un véhicule équipé d'une pompe. Phrase citée dans origine de l'eau L'eau provient de l'ancienne cuve à fioul de la mairie reconverte en cuve de stockage d'eau de pluie d'une capacité de 10 000 litres. Lorsque la cuve est vide, l'eau est pompée directement en rivière dans la Dronne.....

Le choix des végétaux est-il adapté aux ressources disponibles en eau ?

Aujourd'hui, les services Espaces Verts et Environnement de la ville sont en train de changer notamment dans le domaine de la connaissance du Végétal. Les massifs sont modifiés mais restent avec de nombreux végétaux gourmands. L'introduction de vivaces et de graminées est en cours, les agents sont volontaires dans cette

démarche et apprennent en modifiant leurs habitudes. De nouveaux végétaux sont apparus dans la palette et sont plus adaptés à nos ressources en eau.

2. Gestion raisonnée.

SUIVI DE LA CONSOMMATION DE PRODUITS CHIMIQUES des 3 dernières années /surfaces à entretenir : (L/m²)-

Quelle **démarche** est engagée pour **limiter l'utilisation des produits chimiques** ?

Jusqu'en 2011, le désherbage chimique était uniquement utilisé sur les trottoirs. 4 personnes de l'équipe Espaces Verts ont suivi une formation auprès du CNFPT pour l'application des produits phytosanitaires. La commune est équipée d'une pompe doseuse type DOSATRON afin d'éviter tout gaspillage ou surdosage des produits.

Certains élus et membres des services techniques souhaitent limiter voire supprimer l'utilisation des désherbants. La commission Environnement travaille sur ce sujet afin de rechercher des solutions qui puissent être acceptables en milieu urbain. Le projet d'achat d'un désherbeur thermique a été abandonné car la consommation d'énergie et la pollution générée par cet appareil ne sont pas satisfaisantes.

La ville de Ribérac a signé la charte départementale « Zéro herbicides » en Juin 2011 dans le cadre de la démarche Agenda 21 du CG 24.

La mise en place de **techniques alternatives** : mise en place de plan de gestion différenciée (préciser les différentes zones, quel traitement, quelle fréquence)

Les massifs d'arbustes et les haies sont mulchés avec le broyage des végétaux issus de la taille, les corbeilles sont paillées ce qui limite la pousse des adventices et permet d'effectuer un désherbage manuel. De plus, en se décomposant le paillage favorise la croissance et la défense des végétaux contre l'attaque des maladies et des insectes. Aucun traitement insecticide et fongicide n'est réalisé sur les corbeilles.

Depuis l'automne 2011, le service Espaces Verts est en pleine « révolution ». Afin de mettre en place la gestion différenciée, la municipalité a pris plusieurs initiatives:

- ... Délibération du conseil municipal envers l'Agence de l'Eau nous engageant dans la réalisation d'un diagnostic de notre service technique et notamment espaces verts accompagné d'un état des lieux de nos pratiques et de notre patrimoine espaces verts. Objectifs : définir la classification de nos espaces et les modalités d'intervention
- ... Formation en interne de nos agents, modification de nos pratiques et notamment de la prise de responsabilité de ceux-ci : Participation aux choix créatifs, désherbage manuel,...
- Informations auprès des administrés sur la démarche de gestion différenciée et l'impact sur notre quotidien.

Désherbage des voiries : comment, quelle fréquence

Une réflexion est en cours pour la gestion différenciée des espaces verts notamment au niveau de la tonte et du fauchage des accotements.

A titre expérimental, de façon à évaluer concrètement les enjeux de la situation, à faire prendre conscience à tous de la difficulté de la démarche, il a été décidé de ne pas utiliser d'herbicides en 2012 sur la ville. A ce jour, le « pari » est tenu. Nous identifions des zones délicates en entretien, les riverains sont responsabilisés, nos agents conscients de la démarche.

Nous nous réservons cependant la possibilité d'intervention ponctuelle avec des produits sur les endroits sensibles où la sécurité peut être mise en cause.

Une démarche de végétalisation des trottoirs est en préparation.

Solutions adoptées pour 2012 :

- Réalisation d'intervention hebdomadaire de désherbage manuel avec l'ensemble des agents des Espaces Verts suivi d'un passage de l'équipe de propreté pour ramasser les déchets.
- Intervention complémentaire par fauchage à la débroussailleuse et à la banquetteuse.

3. Gestion différenciée

Existe-t-il un plan de gestion différenciée ? À quelle échelle ? Sous quelle forme ?

1- Volet 1 : la gestion des espaces verts et espaces naturels

Il est en cours de réalisation : phase de diagnostic en cours, expérimentations en cours.

Jusqu'ici une tonte très soignée de l'intégralité des espaces était réalisée ainsi qu'un entretien très conventionnel. Dans le cadre d'une gestion « durable » la commune souhaite diminuer sensiblement le nombre de passages afin

de favoriser le développement de la faune et de la flore et participer à la réduction des gaz à effet de serre, modifier les pratiques de taille,. (Cf ci-dessus pour plus d'informations)

L'approche « ville » et « campagne » est complémentaire. De plus en plus liées de part les choix du PLU, les délimitations entre les 2 domaines sont de plus en plus souples et permettent une meilleure sensibilisation de l'ensemble des administrés à la problématique d'une gestion raisonnée des espaces.

De plus, la notion de biodiversité, de « développement durable », d'environnement est aujourd'hui plus clairement identifiée par la population et de ce fait certains « messages » passent mieux.

Partenariat au quotidien avec les services du SMEAP et ceux du Conseil Général de Dordogne afin de gérer de la façon la plus rigoureuse et respectueuse notre environnement.

2- Volet 2 : Gestion des ressources énergétiques

Ayant pris conscience de l'importance de la maîtrise des ressources en énergie, la commune de Ribérac a entrepris un plan de gestion des ressources énergétiques tant d'un point de vue financier qu'environnemental. Aussi, depuis maintenant plusieurs années, l'enregistrement des consommations est fait, une chaudière bois a été mise en place sur une école et un restaurant scolaire, un diagnostic énergétique a été réalisé sur les principaux sites et des programmes d'intervention en cours de réalisation.

La Ville avec le Syndicat Départemental d'Eclairage Dordogne est en train de réviser sa politique d'éclairage public en revoyant ses installations et en modifiant les fonctionnements actuels : Intensité lumineuse, coupure nocturne, allumage radar,....L'objectif est de réduire de 20% nos dépenses d'énergie et donc de pollution lumineuse.

3- Volet 3 : la ressource en eau

– Depuis près de 5 ans la ville a entrepris un vaste chantier dans le domaine de l'assainissement. Ainsi, plus de 5 km de réseau séparatif ont été mis en place en centre ville, la réalisation d'un bassin d'orage (récupération des premières eaux de ruissellement les plus chargées en pollution), mise aux normes de la station d'épuration (reconstruction totale), projet de réaménagement de la station de compostage des boues (2012/2013),....

– La ville possède ses propres sources d'alimentation en eau potable (piquage sur la Dronne et puits). Cela nous rend d'autant plus sensibles au problème de pollution des eaux. En parallèle des travaux d'assainissement, la municipalité s'est attachée à améliorer ses réseaux d'eau potable. Réalisation d'une étude diagnostique et d'un schéma directeur du réseau d'eau potable. Cette étude est un outil de programmation à long terme afin de définir les priorités en matière de travaux. Mise en place des périmètres de protection autour des points de captage pour l'alimentation en eau potable. Un nouveau programme se lance afin de poursuivre l'amélioration de ce réseau avec réfection des châteaux d'eau, mise en place d'une filtration au charbon actif, mise en place de bornes de puisage professionnel,....

4- Volet 4 : l'accessibilité

Conscient des enjeux légaux, la ville de Ribérac a fait réaliser en 2009/2010, un diagnostic d'accessibilité des bâtiments. Depuis, un budget annuel d'intervention est attribué aux services techniques en charge de la mise en œuvre des recommandations. En parallèle, chaque réfection totale ou partielle d'un site intègre ce paramètre.

Afin de compléter ce travail, une étude sur le PAVE (plan de mise en accessibilité des voiries et espaces publics) vient d'être lancée.

5- Volet 5 : les aménagements publics

En partenariat avec des aménageurs et Horizon Habitat, la municipalité a participé à la réalisation d'un quartier de logements sociaux dit BBC (28 U) et est engagée dans un programme de 14 habitations dite passive.

Consécutifs aux travaux d'assainissement, la ville entreprend en suivant des travaux d'aménagement des différents sites. Ainsi début des années 2000, le centre ville avait été repris.

Aujourd'hui, après les travaux d'assainissement, des travaux de réaménagements vont être entrepris :

- du boulevard Mitterrand, Réaménagement du boulevard à l'automne 2012
- de la rue du 26 mars, Création d'une zone semi piétonne fin 2013
- du bassin d'orage, Réfection du jardin botanique et reprise de ses abords (place Débonnière, place Pradeau, trame verte et bleue Hiver 2012/2013
- de la salle polyvalente travaux de septembre 2012 à sept 2013 avec reprise des liaisons douces entre les parcs, les écoles, RPA et centre ville.

6- Volet 6 : Effacement des réseaux

Dans chacun de ses projets, la commune cherche à améliorer les réseaux et si possible à les faire disparaître.

Comment est associé le personnel aux définitions de ce plan ? Existe-t-il un plan de formation du personnel ?

Lors de l'évaluation des agents, l'accent a été mis sur la nécessité d'évoluer dans nos pratiques et nos modes de gestion de l'espace communal. L'équipe est motivée, consciente de la difficulté mais aussi des enjeux. Les objectifs fixés à tous ainsi qu'aux services sont clairement identifiés et portés par le groupe. L'attitude de leurs responsables et la réalisation d'un plan de formation en interne puis en externe a permis une adhésion quasi unanime des agents.

La réalisation d'actions groupées, la restructuration des équipes par un décloisonnement et partage des compétences, la responsabilisation des agents par site, la participation active à la création des massifs sont les premières phases concrètes d'évolution du personnel.

Le thème choisi pour l'embellissement 2012 participe à ce mouvement : La gestion différenciée. (Cf Ribérac Info juillet 2012)

4. **Gestion des déchets verts**

la conception et la gestion des espaces verts intègrent-elles un objectif de diminution du volume des déchets verts ?

OUI.

1- La commune a investi en 2005 dans un broyeur de végétaux, ce qui nous permet de récupérer le broyage afin de « mulcher » les nouvelles plantations d'arbres et d'arbustes.

2- Introduction de plantes vivaces et pérennes dans nos conceptions. Modification de nos pratiques de production et diminution des volumes jetés à l'arrachage

3- La mise en œuvre du projet de gestion différenciée modifie nos pratiques et va influencer sur la production des déchets : mulching des gazons, paillage des pieds de haies et des massifs, moins de taille droite des haies et plus de liberté sur les végétaux.

4- Projet de mise en place à l'échelle communale d'une unité de compostage fixe pour composter des déchets cuisine centrale et espaces verts. C'est un projet pilote mené en partenariat avec le SMCTOM et le SMD3. Trois sites sur la ville : services techniques, cité scolaire et hôpital. (budget voté 5 000 € par unité - réalisation automne 2012)

5- Un centre de compostage des boues issues de la station d'épuration et d'une partie des déchets verts collectés dans les déchetteries a été mis en service au printemps 2004. Ce compost est destiné à la filière agricole dans le cadre d'un plan d'épandage.

Les déchets sont-ils valorisés sous forme énergétique, d'engrais verts, des paillages... ?

5. **Démarche environnementale entreprise (Charte environnementale, Agenda 21 ...)**

Quels sont les acteurs de cette démarche, comment est elle mise en pratique dans la commune, quelles sont les contraintes, quels sont les objectifs

Dans le cadre de son Agenda 21, le Conseil Général de Dordogne a mis en place un programme départemental d'amélioration des pratiques de désherbages des collectivités périgourdines : la Charte « Zéro herbicides » en est l'un des piliers. La mairie de Ribérac a adhéré en juin 2011 avec quelques autres à cet engagement.

Au printemps 2012, la ville de Ribérac par délibération du Conseil municipal s'est engagée auprès de l'agence de l'Eau Adour Garonne à mener des actions pour améliorer nos pratiques phytosanitaires.

6. **Patrimoine arboré**

La gestion du patrimoine arboré ? Sous quelle forme ? Sur quels critères s'opère le choix des essences à renouveler ?

Un inventaire du patrimoine arboré de la ville (débuté en 2004) a été réalisé par Joël DAVRINCHE, technicien Jardin Espaces Verts, et recense 1367 arbres essentiellement d'alignement et des grands espaces publics. Il reste les arbres isolés et de campagne à inventorier.

L'Atelier de l'Arbre et E. BARTEAU ont ponctuellement été consultés pour des expertises individuelles.

Un programme d'élagage par entreprise spécialisée est mis en œuvre chaque année pour un budget d'environ 7000 €.

Existe-t-il un plan d'entretien ? Quelles techniques d'entretien sont préconisées ?

Un plan d'entretien est en cours d'élaboration avec pour techniques préconisées la taille douce, le nettoyage et la remise en forme selon l'état de l'arbre. Un programme de renouvellement avec abattage et replantation sera réalisé.

Dans le cadre des travaux autour de la salle polyvalente et du bassin d'orage, le parc des Beauvières et le Jardin Public vont être revisités, les limites physiques et l'accessibilité seront améliorées afin de permettre à tous de profiter pleinement de ces 2 espaces qui vieillissaient.

Un programme de gestion raisonné des arbres est en train de se rédiger avec selon les aptitudes du personnel, des formations en taille douce. Il est prévu dès l'automne 2012, de créer une équipe hivernale d'élagage des arbres accessibles par nos agents via une nacelle. Objectif : nettoyer et reformer si possible les arbres de ville puis de la campagne.

La formation des agents est-elle assurée pour cet entretien ?

Dans le cadre du programme de formation des agents à la gestion différenciée, des membres du personnel seront formés selon leur capacité à la taille douce des arbustes et arbres. Pour certains cela commencera par une reconnaissance des végétaux et des cours sur les plantes (morphologie, physiologie,.....)

Classement arbre remarquable - Espaces Boisés Classés.

Certains arbres mériteraient certainement d'être classés mais cette démarche n'a pas encore été entreprise

7. **Patrimoine naturel**

Quels sont les espaces naturels d'intérêt patrimonial ?

Dans le cadre de la révision de la ZPPAUP et sa transformation en AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et de Patrimoine), la ville a fait réaliser par le cabinet PONANT au printemps 2012, une étude diagnostic comprenant l'approche architecturale, environnementale, les problématiques transversales, un cahier de recommandations et la prise en compte du développement durable en cohérence avec le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

Classement Natura 2000 - Classement ZNIEFF : quelles sont les interventions sur ces zones, type de traitement.

Une importante partie du lit majeur de la Dronne est classée en zone Natura 2000 (zone bocagère et de cours d'eau). Dans ce périmètre, nous retrouvons celui de la ZNIEFF de type 2 (Prairie humide de fauche et ensemble bocager humide).

Le Syndicat Mixte d' Etudes et d'Aménagement du Pays Ribéracois (SMEAP) assure depuis 1990 la restauration des berges de la Dronne et des principaux cours d'eau présents sur le canton de Ribérac.

L'objectif de ces travaux est de rétablir le bon fonctionnement physique et écologique des cours d'eau, les interventions consistent à débroussailler manuellement, élaguer, recéper les végétaux, couper les arbres morts, piéger les ragondins et participer à la restauration du vison d'Europe.

La commune de Ribérac possède un camping municipal situé en bordure de la Dronne, depuis quelques années on constate une érosion progressive des berges, les campeurs occupent des emplacements très proches du cours d'eau. Afin de pérenniser les berges, des arbustes ont été plantés et une zone de 2 mètres de large ne sera plus fauchée. Les campeurs seront informés de cette gestion différenciée au niveau de la tonte et de la volonté de protéger cet espace.

Actions en faveur de la biodiversité.

Des zones de réserves naturelles sont recensées, identifiées et confiées en gestion par le SMEAP qui dispose dans son équipe d'un technicien rivière. La municipalité et la communauté de communes suivent et soutiennent toutes les initiatives de préservation et de remise en état de nos espaces naturels.

Ex : en cours de création, Les Rebeyrolles : un espace naturel de prairies humides à préserver. 11Ha, objectifs : accueil du public, conserver et renforcer le patrimoine naturel, léger aménagement, préservation de la ressource en eau.

Mise en place avec un apiculteur de ruches en ville pour favoriser la pollinisation et établir un support supplémentaire de pédagogie avec les écoles.

Des moyens de suivi sont-ils mis en œuvre pour s'assurer de la pérennité de ses qualités écologiques ?

8. **Patrimoine bâti**

Aménagement de la commune (ZPPAUP, secteur protégé, secteur sauvegardé)

L'esprit du PLU de 2008 est de densifier les constructions à proximité du centre ville et de stopper l'urbanisation linéaire en bordure de route, afin de conserver l'ouverture sur le paysage. Les modes de déplacement dit « doux » sont également favorisés. Le PLU prévoit également l'installation d'antennes collectives dans les lotissements.

Une réflexion est en cours afin d'inciter les propriétaires du centre ville à rénover les façades, un programme d'aide pourrait être mis en place à cette occasion.

Dans le cadre de la révision de la ZPPAUP et sa transformation en AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et de Patrimoine), la ville a fait réalisé par le cabinet PONANT au printemps 2012, une étude diagnostic comprenant

l'approche architecturale, environnementale, les problématiques transversales, un cahier de recommandations et comment prendre en compte le développement durable en cohérence avec le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

La commune est également soumise à des zones de protection archéologiques (Faye, berges de la Dronne, bourg, saint martial, Les Jarrisseaux....)

La majorité des bâtiments communaux à caractère administratif, culturel ou touristique bénéficient d'une mise en valeur végétale. Une base composée d'arbres ou d'arbustes est renforcée par un fleurissement d'annuelles et de bisannuelles.

Traitement des entrées de commune : La signalétique, l'affichage et les enseignes sont-ils maîtrisés ? Le végétal participe-t-il à la valorisation des entrées de commune ?

Les modifications de lois récentes entravent la mise en œuvre d'une gestion correcte de la signalétique. Une charte a été conclue avec l'ensemble des commerçants avec son terme en déc 2011. En échange du non versement de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE), les commerçants s'engageaient à supprimer la totalité de leurs pré-enseignes sur le territoire et de raisonner les enseignes. Résultats obtenus avec la quasi totalité des adhérents à la charte.

Dans le cadre du programme d'embellissement, les entrées de villes font l'objet d'un traitement paysager en coordination avec les services du Conseil Général de Dordogne.

Règlement de publicité

La commune de Ribérac est dotée d'une ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager), l'architecte des bâtiments de France est ainsi consulté pour les implantations d'enseignes et de panneaux d'affichage.

Afin de limiter la multiplication de l'affichage sauvage pour annoncer les manifestations sur la commune, un grand panneau d'affichage est mis à la disposition des associations et commerçants devant la salle polyvalente. Tous les autres affichages temporaires sont supprimés par l'équipe de nettoyage notamment sur les giratoires des entrées de ville.

Un arrêté municipal est en cours de rédaction qui nous permettra après un délai « raisonnable » (décembre 2012) de supprimer tous les jalonnements commerciaux non conformes.

Le stationnement a été revu avec le développement de zone bleue sur une grande partie du centre ville.

Propreté

Le SMCTOM (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) a mis en place la collecte sélective en 2001.

La ville de Ribérac est équipée d'une balayeuse aspiratrice. Le service propreté assure le nettoyage de la chaussée et des trottoirs en centre ville, ainsi que du mobilier urbain, des panneaux de signalisation et de certains espaces publics au karcher. L'équipe peinture efface des tags sur les bâtiments communaux régulièrement.

Devant la prolifération des déjections canines sur les trottoirs, Monsieur le Maire a mis en place des distributeurs de pochettes pour inciter au ramassage des déjections canines. Les propriétaires qui ne respectent pas les espaces publics sont verbalisés après avoir reçu un avertissement.

La commune a engagé en 2008 la mise en place du tri sélectif pour la collecte des déchets du marché hebdomadaire.

La mise en place effective a eu lieu le 01 juillet 2009. 2 points de collecte comprenant 3 casiers ont été implantés. Le 1er casier permet de récupérer les papiers et cartons, le second les cagettes, le 3ème est consacré aux ordures ménagères (plastiques, déchets putrescibles, polystyrène souillé des poissonneries). Une tournée spécifique permet de collecter les papiers, cartons et cagettes afin de les acheminer vers la déchetterie.

Mobilier urbain - plan de jalonnement

La commune dispose de mobilier urbain (bancs, corbeilles, jardinières, barrières et bornes anti-stationnement) implanté essentiellement en centre ville. Une fois par an, ce mobilier est nettoyé au karcher et remis en état afin de limiter la propagation des dégradations qui sont malheureusement à déplorer. Dans le cadre des aménagements du centre ville, le mobilier urbain est systématiquement remplacé. La commune essaie dans la mesure du possible d'implanter un modèle unique de mobilier afin d'assurer une certaine homogénéité.

Le coût élevé du mobilier a incité la commune à fabriquer en régie des bancs.

Des aires de jeux sont présentes devant l'office du tourisme, au jardin public, à l'école maternelle, au camping et dans certains lotissements HLM. Ces aires de jeux font l'objet d'un contrôle régulier et d'une mise en conformité ou remplacement si nécessaire.

Dans le cadre de l'aménagement de l'entrée de ville sud, des bancs et corbeilles ont été installés ainsi que des barrières pour protéger le cheminement piétonnier. Les ateliers municipaux ont fabriqué en régie une table en bois

avec bancs intégrés sur l'aire de repos située sur cette même voie en entrée de ville.

ECOLE JACQUES PREVERT – RESTAURANT D'ENFANTS

Depuis plusieurs années, les aménagements de voirie favorisent systématiquement le cheminement des personnes à mobilité réduite (élargissement des trottoirs, passage piétons avec bordure surbaissée, plateaux traversant, places de stationnement réservées).

Chaque année la commune et la communauté de communes consacrent un budget conséquent pour la réfection de la voirie et l'aménagement de trottoirs stabilisés.

Une convention de micro-signalétique vient d'être renouvelée avec la société GIROD médias afin de participer de façon esthétique et de maîtriser le jalonnement commercial de la ville. En parallèle, le jalonnement circulation de la ville a été réétudié avec les services du Conseil Général et est en cours de validation avant de réaliser les travaux. L'objectif est de supprimer toutes les jalonnements n'appartenant pas à ces 2 catégories. Un arrêté municipal est en cours de rédaction qui nous permettra après un délai « raisonnable » (décembre 2012) de supprimer tous les jalonnements non conformes.

4. ANIMATION ET VALORISATION TOURISTIQUE

Mise en œuvre du projet de valorisation

Cette partie consiste à présenter les actions de communication à destination des habitants et des visiteurs extérieurs sous trois principaux angles :

- les actions pédagogiques qui vont vous permettre de sensibiliser et de mobiliser la population (animations scolaires, événements, portes ouvertes, concours communaux...)
- les actions en faveur de la cohésion sociale (jardins familiaux, travaux d'insertion, animations intergénérationnelles...)
- la stratégie de promotion touristique, principalement dans le domaine du végétal et des jardins (événements, fêtes des plantes, circuit touristique, signalétique...) et la promotion du label (présence du logo sur les publications, le site Internet...)

a) Promotion du label « villes et villages fleuris »

Événements, documents et publications (correspondant aux critères d'appréciation du concours).

Cœur de la communauté de communes et du bassin de vie, la commune porte l'image du territoire. La richesse de ce pays réside dans son environnement naturel, dans son cadre de vie. Les visiteurs, souvent étrangers, recherchent cette qualité de vie. Pour beaucoup, le label « 2 fleurs », récompense du concours des villes et villages fleuris, est une confirmation de cela.

Ce label, figure donc dans nos plaquettes, sur le site de la ville et de l'office du tourisme.

Dans le cadre des activités communales, la ville participe de façon indirecte à la promotion de ce label :

- les floralies organisées par le CAR Judo (9^{ème} édition), dans le parc de la mairie sur le thème de la forêt, en mai 2012. Les services municipaux ont créé pour cette occasion un massif temporaire.
- Dans les plaquettes de l'office du tourisme, le patrimoine naturel et notamment les arbres intéressants sont signalés.
- ... Dans chaque bulletin municipal, des explications sont données sur nos projets, sur la mise en place de la gestion différenciée,....
- Dans le cadre de notre partenariat avec le conseil général, des dépliants sont à la disposition des administrés à l'office du tourisme expliquant la démarche « zéro herbicides ».
- Participation au PAT Dronne organisée par la chambre d'agriculture et qui a pour objectif de faire évoluer les pratiques dans le monde rural et chez les professionnels en y introduisant la notion de développement durable. La municipalité participe à la démarche en effectuant notamment des activités d'accueil des agriculteurs et en leur démontrant que nos problématiques se rejoignent et que nous cherchons tous des solutions. Cela contribue à la réconciliation entre le monde agricole et les collectivités avec un noyau urbain. L'objectif étant d'emmener l'ensemble du groupe vers des pratiques plus respectueuses sans jugement.

b) Animations

Actions pédagogiques **auprès des scolaires**, les actions du CMEJ.

Les écoles sont sous la gestion de la Communauté de Communes du Ribéracois (CCR).

Cependant, les services de la ville et de la CCR sont très proches :

- Visites des installations communales (serres), interventions de nos agents en classe, réalisation de jardins pédagogiques et de jardiniers avec les enseignants.
- Les installations sportives de la ville sont mises à disposition des scolaires publics ou privés gratuitement,
- L'école de musique : l'Antenne du Grand Ribéracois est l'une des 10 antennes du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne. Elle est dirigée par Christine Courmont et accueille, en 2011-2012,

185 élèves. Créée en 1982, l'école de musique est gérée, depuis 1999, par la Communauté de Communes du Ribérais (CCR) qui en assure le fonctionnement. Sa vocation est de sensibiliser et de former des futurs musiciens amateurs. Elle assure également la formation pré-professionnelle. Elle garantit un enseignement de qualité. L'enseignement musical est ouvert à tous : enfants à partir de 5 ans, adolescents et adultes (dans la limite des places disponibles).

- Espaces de loisirs : pour objectif d'aider les enfants et les jeunes à devenir les citoyens de demain en leur proposant des activités d'expression artistique, culturelles et sportives ; en favorisant leur intégration dans la ville ; en les aidant à formuler leurs envies et à réaliser leurs projets. Ils poursuivent l'entretien et la décoration de leurs jardins avec des structures confectionnées par leurs soins.
- l'accompagnement au travail scolaire : permettre aux enfants qui rentrent tard chez eux le soir de faire leurs devoirs et de leur proposer une aide qui vise à les rendre autonomes dans leur travail scolaire.
- Le SMCTOM (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) organise des actions de sensibilisation auprès des enfants scolarisés.
- F. BONNEL, responsable des Espaces Verts intervient à la MFR de Vanxains pour la découverte du métier.
- Accueil et base centrale du Rail Périgord Aventure organisée par le CG 24 et réunissant pendant une semaine des jeunes lycéens pour la réalisation d'épreuves « nature » sur le territoire (plus de 200 adolescents ont participé au Raid 2011) : Vélo, canoé, course d'orientation (crémaillère dans les arbres,...)

Actions de sensibilisation **auprès des adultes** et/ou les associations (toute animation relative au végétal, à l'environnement)

Actions de sensibilisation **auprès des services communaux** : le label « villes et villages fleuris » est-il compris et partagé par les différents acteurs, élus, agents ?

Les agents sont sensibilisés au label « villes et villages fleuris » mais sont beaucoup plus concernés par la démarche de gestion différenciée en cours de mise en place sur le territoire communal. Ils sont conscients de l'importance des enjeux de cette action. Le label « villes et villages fleuris » doit venir contrôler la qualité de notre démarche et nous aider, nous orienter et bien sur nous évaluer. Le passage du jury est considéré comme un point d'étape où un avis et des conseils extérieurs nous seront donnés afin de continuer à progresser. Cependant, les changements en cours ne sont pas réalisés sous la contrainte du concours mais parce que tous les croient nécessaires à l'accomplissement de nos missions de services publics qui sont d'offrir à nos administrés un cadre de vie de qualité dans un environnement de qualité et respecté par tous.

Différentes commissions ont été créées, dont une concernant l'environnement et l'embellissement de la ville. Les élus et le Conseil Municipal suivent à l'unanimité toutes les initiatives qui vont dans ce sens.

c) **Les actions en faveur de la cohésion sociale**

(jardins familiaux, travaux d'insertion, clauses d'insertion sociale dans les marchés pour entretien de certains espaces, animations intergénérationnelles...)

- Espace ressources de l'IEP Cadillac gère une parcelle de terrain communal pour réaliser un jardin d'agrément qui est créé et entretenu par des personnes en réinsertion
- Participation des personnes âgées (RPA et Maison de retraite) à la préparation des décorations de la Ville pour les fêtes de fin d'année avec les enfants du centre de loisirs
- La ville met à la disposition des services Emploi du Conseil général les installations sportives et la salle polyvalente 1/2j / semaine pour aider à la réinsertion de personnes en difficultés par une remise en confiance par le sport.
- Dans tous nos marchés, une clause environnementale est demandée sur les procédures, les produits et les démarches entreprises en ce sens par les sociétés. Cela est inclus dans le jugement des offres.

d) **Actions de coordination :**

Convention entre SNCF - EDF - HLM ou autre collectivité territoriale pour l'amélioration du cadre de vie de la commune

La commune de Ribérac travaille en étroite collaboration avec la Direction des Routes et du Patrimoine Paysager du Conseil Général. La création d'un nouveau giratoire, ainsi qu'une voie nouvelle assurant la liaison entre 2 routes départementales RD 13 – 708 a vu le jour en fin d'année 2009. Les besoins de la commune ont été pris en compte en amont afin de faciliter l'entretien et la remise en gestion ultérieurs.

Un projet de déviation de la ville est à l'étude avec une intégration paysagère. Réalisation 2014 à 2015.

5. VOS PROJETS DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT

Espaces verts :

- Modification de nos pratiques et des modes de réalisation de nos aménagements : plus de créativité, modification des essences, rôle éducatif,....
- Suite aux aménagements du centre ville, les parcs du jardin public et des Beauvières vont être revisités par les services techniques et des entreprises pour en améliorer l'accessibilité, la mise en valeur, en faire des atouts dans les liaisons douces de la ville et participer à la trame verte et bleu coupant la ville d'Est en Ouest et du Sud au Nord
- Mise en œuvre du projet d'aire de compostage
- Mise en œuvre du programme de gestion du patrimoine arboré
- Continuer le programme « zéro herbicide »

Aménagements :

- Finir les travaux du bassin d'orage et donc la conclusion du programme d'assainissement réalisé depuis plus de 5 ans, en les intégrant dans la ville
- Réaliser l'aménagement du boulevard François Mitterrand dès l'automne
- Réaliser le nouveau programme sur la station de compostage des boues et l'amélioration de la maîtrise des ressources en eaux
- Réaménagement de la rue du 26 mars zone piétonne

Divers :

- Réalisation du PAVE et des travaux d'accessibilité
- Mise en valeur de notre patrimoine (collégiale, église, lavoirs, fontaines, ...). Projet d'aménagement de la « vieille ville »
- Amélioration des bâtiments en vue d'une meilleure maîtrise des ressources énergétiques
- Réfection du gymnase communal
- Amélioration du plan d'éclairage public

MODALITÉS TECHNIQUES :

- **Format A4** (20 pages maximum)
- **sur le plan touristique**, indiquer les points fleuris et les espaces naturels ainsi que le parcours proposé à pied et/ou en voiture.
- Le(s) nom(s) du représentant accompagnant le jury régional lors de la visite (fonction, n° de téléphone).
- Les DOCUMENTS ANNEXES, sont en relation avec les critères du label « ville/village fleuri »
- Les documents touristiques faisant référence au label « villes et villages fleuris ».
- Les coupures de presse ou articles des bulletins municipaux (sur les actions de fleurissement, d'environnement de la commune, actions pédagogiques, actions des CMEJ, événementiels...) doivent être datés, joindre l'article le plus significatif.

Ne pas intégrer.

- facture d'achat,
- plan d'architecte, d'urbanisme...

A envoyer par email (**format doc ou docx**) : fleurissement@tourisme-aquitaine.fr

Songer à imprimer les documents en recto-verso